

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 19 juillet 2024



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**

**N°224/2024  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société SAGETRA chargée de réaliser une fouille pour un branchement GRDF au 40 rue Emery Bulcourt à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 26 août 2024 au 15 septembre 2024 au niveau du 40 rue Emery Bulcourt à ANNAY pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2 :**

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SAGETRA chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
